

LA LAÏCITE, QUEL DEBAT ?

<i>UN PROBLEME DE FOND QUI VA BIEN AU DELA D'UNE OPERATION DE TACTIQUE ELECTORALE</i>	<i>page 2</i>
<i>LA LAÏCITE, UNE IDEE QUI N'A PAS LE MEME SENS POUR TOUT LE MONDE</i>	<i>page 3</i>
<i>LA VERITABLE HISTOIRE DE LA LAÏCITE EN FRANCE...</i>	<i>page 3</i>
<i>... ET DANS LES AUTRES PAYS</i>	<i>page 9</i>
<i>SARKOZY PARTISAN D'UN RETOUR DU RELIGIEUX DANS LA SPHERE PUBLIQUE</i>	<i>page 10</i>
<i>LA LAÏCITE POSITIVE, DE BENOIT XVI A SARKOZY</i>	<i>page 14</i>
<i>L'EGLISE ET L'ETAT ONT BESOIN L'UN DE L'AUTRE</i>	<i>page 16</i>

UN PROBLEME DE FOND

QUI VA BIEN AU DELA D'UNE OPERATION DE TACTIQUE ELECTORALE

C'est Nicolas Sarkozy lui-même qui a décidé d'organiser un débat sur la laïcité, le 5 avril 2011. Il est évidemment impossible de préjuger de ce que sera ce débat, quelles idées s'y affronteront ou pas, ce qui y sera dit, et surtout ce qui en restera dans les esprits.

On ne sait même pas exactement le sujet précis du débat, puisque l'on nous répète aujourd'hui qu'il doit s'agir d'un débat sur la laïcité, alors que le 14 février 2011, sur tf1, Nicolas Sarkozy avait parlé lui, d'un débat sur « *l'intégration de la religion musulmane dans une République laïque* ».

Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas croire qu'il s'agit, comme on l'entend presque partout, de quelque chose de circonstanciel, d'une sorte de manipulation destinée à faire regagner des voix au parti au pouvoir, en lui faisant notamment revenir à lui des voix parties vers l'extrême droite, comme on l'a vu lors des dernières cantonales. Même s'il y a peut-être un tel calcul, il existe chez Sarkozy autre chose, de très sérieux, d'important à connaître, concernant sa manière de voir le rapport de l'Etat aux religions et la laïcité.

Il est certain qu'existe dans ce pays, comme dans tous les pays riches, toute une fraction xénophobe, hostile envers les étrangers, de la population : des millions de gens vivent en ne souhaitant qu'une chose, se fermer les yeux devant tous les changements qui vont en s'accéléralant dans la société et dans le monde. Des couches différentes se rejoignent dans cette attitude : les unes sont des populations petites bourgeoises ou de l'aristocratie ouvrière, une population repue, vivant en réalité bien à l'aise, même si elle a fait du râle, de la protestation et de la peur du manque son mode d'expression régulier. Et puis d'autres sont réellement en état de manque, manque de pouvoir satisfaire des besoins ordinaires, logement, santé, pouvoir d'achat, etc. Ces gens attribuent à l'étranger, à l'euro, à l'Europe, aux immigrés, les causes profondes d'une situation où ils vont mal pour les uns ou craignent d'aller mal pour les autres.

Et donc l'idée existe parmi les politiciens, de gagner leurs voix, en tenant un discours, voire en prenant des décisions politiques qui vont dans leur sens. Mais nous allons le voir ici, pour Sarkozy, Guéant et autres qui l'entourent, la laïcité est loin d'être, ou d'être seulement, un prétexte ou un problème de circonstance. C'est un sujet à leurs yeux essentiels, sur lequel ils ont des idées tout à fait construites, développées en plusieurs occasions, sur de nombreuses années.

Avant de les examiner, nous allons commencer par faire un retour en arrière, pour revoir un peu plus précisément en quoi consiste cette fameuse laïcité, les circonstances où elle a été mise en place, et dire aussi ce que nous pouvons en penser.

LA LAÏCITE, UNE IDEE QUI N'A PAS LE MEME SENS POUR TOUT LE MONDE

Si l'on demande, même à des gens censés être cultivés, dans le monde enseignant par exemple, en quoi consiste la laïcité, on a pour réponse un mélange étonnant : on se prétend d'abord très fier de la laïcité et on la présente comme une spécificité française ; cela n'existe nulle part ailleurs, nous dit-on ! Soit, mais quel est ce contenu mystérieux qui n'existe pas ailleurs ? Là, les réponses sont beaucoup plus floues.

On a parfois : la laïcité, c'est de faire la guerre à la religion. Elle doit être cantonnée à la sphère privée, point final. On a souvent pour réponse : on a séparé l'Eglise et l'Etat ; mais si l'on insiste pour savoir ce que cela signifie plus concrètement, on aura cette fois des réponses qui varient beaucoup. Certains vous diront que la laïcité, c'est que l'on ne parle pas de religion à l'école ; pour d'autres, au contraire, la laïcité c'est d'être tolérant, donc on peut parler de religion à l'école ; et parmi ceux-là, on peut entendre plusieurs variantes : on parle de religion à l'école, mais il faut parler de toutes les religions ; on peut parler de l'histoire des religions, du fait religieux, mais pas des croyances, etc.

Ce qu'on entend rarement, c'est : on peut parler des religions, mais il faudrait aussi parler des idées des agnostiques (qui affirment ne pas pouvoir savoir ou décider d'une existence divine), des non croyants (n'appartenant à aucune religion), des athées (qui nie l'existence de Dieu et de toute divinité).

Ce que l'on entend le plus souvent, c'est : il n'y a rien à dire de tout ceci à l'école. L'école doit rester « neutre ». La « neutralité », c'est en gros la conception qui prédomine. Seulement parmi les partisans de la « neutralité », il y en a qui vont s'offusquer que des minarets puissent être érigés en France, mais qui ne vont pas protester contre les clochers des églises, ni contre la sonnerie des cloches en question... En fait, pour ceux-là, c'est la xénophobie qui dirige leur raison, et la laïcité, dans ce cas, n'est qu'un moyen qui semble impartial pour s'opposer à une présence étrangère. Comme quoi, la laïcité est devenue tellement vague qu'elle peut être utilisée par à peu près tout le monde, y compris par ceux qui y sont totalement, clairement et consciemment opposés, et qui manœuvrent pour sa suppression de fait. Et nous verrons que c'est le cas de Sarkozy.

LA VERITABLE HISTOIRE DE LA LAICITE EN FRANCE...

Si l'on ne sait plus très bien ce que recouvre l'idée de laïcité, c'est que cela arrange les deux camps qui se sont affrontés, à la fin du 19^e et au début du 20^{ème} siècle, quand elle a été décidée et appliquée, en France, avec notamment la date de 1905.

Le problème qui s'est posé en France a opposé les nouveaux pouvoirs qui se sont succédé à la suite de la Révolution française à l'Eglise catholique. Lors de la révolution, la bourgeoisie française a dû prendre des mesures extrêmement radicales contre la toute puissance de l'Eglise, mais aujourd'hui, elle répugne à parler révolution en général, ni même mesures radicales. De son côté, l'Eglise sait que la bourgeoisie en crise économique permanente, n'a plus d'espairs à proposer aux populations, et se place en embuscade pour reprendre son rôle de guide des esprits

et des âmes, et au passage, reprendre également les conditions matérielles et financières dont elle a pu bénéficier dans le passé et que lui a enlevées la loi de 1905 et, avant elle, la Révolution.

C'est que la Révolution, en France, a très vite et directement opposé les classes révolutionnaires à l'Eglise et au haut clergé. Quand le roi a convoqué les trois ordres de la société aux Etats généraux à Versailles, pour faire voter de nouveaux impôts, clergé et noblesse détenaient tous les pouvoirs, n'en laissant aucun à personne d'autre, les autres étant tous considérés comme un reste, le Tiers Etat. La jeune bourgeoisie était donc tenue à l'écart.

La première révolte va consister à refuser d'obéir à la tradition, qui était que chaque ordre ait une voix, le clergé une, la noblesse une, le Tiers Etat une voix. Le Tiers Etat exige que l'on vote selon les députés : il en a 578, un peu plus que la noblesse -270 députés- et le clergé (291) réunis. En fait l'Eglise est composée d'un haut clergé, que l'on reconnaît à des robes violettes (un tiers environ des députés de cet ordre) et de petits curés, en robe noire. Le 17 juin 1789, les petits curés basculent dans le camp du Tiers Etat. C'est ainsi que commence la révolution. Le peuple de Paris s'y met alors, prend la Bastille, et le feu s'étend ensuite aux campagnes. Mais là, on s'attaque de fait à la propriété, celle des seigneurs, qui ont tous les droits pour tondre le paysan.

Pour stopper ce mouvement qui risque de ramener les choses à une propriété commune, ou à aucune propriété, la bourgeoisie va sacrifier l'Eglise pour donner quelque chose à ceux qui ne possèdent rien. Mais il faut bien voir qu'au départ, la bourgeoisie n'avait pas dans l'idée de combattre les idées de l'Eglise auprès des populations. Les Lumières, dont on dit que leurs idées ont préparé celles de la révolution, estimaient que le peuple a besoin de croyances religieuses, de discipline morale et de « *bons prêtres* » pour la leur inculquer. C'est le cours même de la Révolution qui va amener la société française à vivre littéralement, de manière imprévisible, pour un moment, sans religion publique.

Tous les biens de l'Eglise sont donc déclarés biens de la Nation. Ils ne lui appartiennent plus. Celle-ci, en réponse, utilise toute sa force, sa puissance, ses réseaux, à travers tout le pays et dans toute l'Europe, pour saboter la révolution, mijoter des complots, préparer une guerre civile, organiser une guerre de revanche internationale et voler au secours des nobles de France.

Quand l'Assemblée révolutionnaire vote la suppression de la dîme, un impôt détesté qui va à l'Eglise, quand elle vote de payer les curés par l'Etat, un régime de terreur est instauré par le haut clergé contre les petits curés : ils doivent refuser de se soumettre à la Nation, sinon, ils sont considérés contre l'Eglise. L'historien Michelet écrit : « *Ce fut pour défendre leurs monstrueuses fortunes, leurs millions, leurs palais, leurs chevaux et leurs maîtresses, que les prélats imposèrent aux prêtres la loi du martyre. Tel qui voulait garder 800 000 livres de rente fit honte au curé de campagne des 1200 francs de traitement qu'il acceptait de l'Assemblée* ».

La guerre de classe entre la bourgeoisie et la noblesse prend la forme d'une guerre directe avec l'Eglise elle-même. L'Assemblée décide que les évêques seront élus, au lieu qu'ils soient nommés par l'Eglise. Elle divise par 4 les 300 millions qui allaient au haut clergé jusqu'ici. Le 13 février 1790, la révolution supprime le clergé régulier, celui qui ne vit qu'entre religieux. Le clergé séculier, celui qui vit avec les gens, est réorganisé, et les curés seront élus, devenant tous fonctionnaires. Les textes du pape seront lus par l'Assemblée avant de pouvoir l'être dans les

églises, et s'il le faut, ils sont censurés. Et les curés devront lire les textes décidés par l'Assemblée.

A l'Eglise qui revendique d'avoir un statut de religion dominante, l'Assemblée répond : « *Rien ne doit dominer que le droit et la justice* ». Quand la Déclaration des droits de l'homme proclame la liberté religieuse, le pape la rejette, la déclare impie. En 1792, les forces de la contre-révolution unies de toute l'Europe, sont sur le point d'étrangler la révolution. Même le commandant en chef des armées françaises a trahi, payé par les princes étrangers. Les sans-culottes, comme s'appelle lui-même le petit peuple de Paris, se mobilisent contre les premiers suspects à ses yeux : le clergé et l'Eglise. Le 2 septembre 1792, la section Poissonnière rédige cet arrêté : « *la section, considérant les dangers imminents de la patrie et les manœuvres infernales des prêtres, arrête que tous les prêtres et personnes suspectes, enfermés dans les prisons de Paris, Orléans et autres, seront mis à mort* ». En quatre jours, 960 prisonniers sont massacrés. Cette vengeance populaire est menée par 300 limonadiers, savetiers, boulangers et tailleurs.

L'Assemblée est horrifiée mais doit continuer de s'en prendre à l'Eglise, détestée. Le peuple veut plus qu'une remise à sa place de l'Eglise, il veut la déchristianisation de la vie, du pays. On enlève à l'Eglise l'administration des naissances, du mariage, de la mort. L'Etat civil devient entièrement laïque. Le divorce est autorisé. On change le calendrier. Et c'est alors que le roi, Louis XVI tente de sortir du pays, et rejoindre les ennemis déclarés de la révolution : Autriche, Prusse, Espagne, Hollande ; il a trahi, il est rattrapé, ramené à Paris, guillotiné le 21 janvier 1793. C'est un événement incroyable aux yeux du monde entier.

La Russie, l'Angleterre, s'ajoutent à la coalition des rois et princes d'Europe contre la révolution. Les Jacobins obligent l'évêque de Paris à abdiquer. On voue la cathédrale de Paris à un nouveau culte, celui de la Raison. Bientôt, on décide la fermeture de toutes les églises. Il semble que plus rien ne peut arrêter le mouvement de déchristianisation.

C'est le Comité de Salut public, fin 1793, qui va enfin réussir à freiner cette frénésie contre l'Eglise. La Commune insurrectionnelle accepte le principe de la liberté des cultes, mais ne salarie plus les prêtres. C'est la première séparation de l'Eglise et de l'Etat, la première fois qu'est instituée la laïcité en France.

Arrêtons-nous ici un instant. Cette laïcité de 1793 n'est pas encore celle de 1905, on y reviendra. Mais on observe qu'elle n'est pas un outil pour le combat que mènent les démocrates, les républicains, contre l'Eglise, comme se plaisent à le dire certains à l'extrême gauche. La laïcité est juste une mise en forme légale qui établit le bilan d'un rapport de forces entre l'Eglise et les Républicains. Le combat, il est mené contre les pouvoirs, les droits, les propriétés et les influences morales de l'Eglise. Parce que celle-ci n'a pas accepté le nouvel ordre des choses, l'arrivée la classe bourgeoise et de ses valeurs.

Après la révolution, très vite, dès 1801, Napoléon Bonaparte signe avec le pape Pie VII un concordat : il ne rend pas la propriété des bâtiments prise par la révolution, mais il met fin à la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat : il remet les édifices devenus propriété de l'Etat à la disposition du culte. Il crée un système de plusieurs « *cultes reconnus* », catholicisme, protestantismes –luthérien et réformé–, et plus tard israélite, qui les placent à égalité sur le plan juridique. Il ne touche pas à certains acquis de la révolution : la liberté de conscience et de culte

(sauf en cas de trouble à l'ordre public), il n'y a plus de délits d'ordre religieux, l'état civil reste laïcisé, le mariage civil reste obligatoire, avec possibilité de divorce.

Par contre, le calendrier républicain est supprimé. Aujourd'hui encore, c'est le calendrier traditionnel qui règle la vie dans l'année, en maintenant notamment six fêtes catholiques principales parmi les onze jours fériés. Enfin, on fait des diocèses, paroisses, chapitres, évêchés et presbytères des établissements publics qui justifient un traitement payé par l'Etat comme à ses fonctionnaires.

Napoléon se couronnera lui-même à Notre-Dame de Paris, en présence du pape, mais sans sacre ni onction, symbolisant à la fois la distance et le lien qu'il veut maintenir avec le religieux. Napoléon use de la religion très consciemment : *« C'est en me faisant catholique que j'ai fait la guerre de Vendée, en me faisant musulman que je me suis établi en Egypte, en me faisant ultramontain que j'ai gagné les esprits en Italie. Si je gouvernais un peuple de Juifs, je rétablirais le temple de Salomon »*. En clair, la religion est pour lui et pour l'ordre bourgeois qu'il veut étendre un appui indispensable au gouvernement des populations. *« Comment avoir de l'ordre dans un Etat sans religion ? explique-t-il. La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et l'inégalité des fortunes ne peut exister sans la religion. Quand un homme meurt de faim à côté d'un autre qui regorge, il lui est impossible d'accéder à cette différence s'il n'y a pas là une autorité qui lui dise : « Dieu le veut ainsi, il faut qu'il y ait des pauvres et des riches dans le monde, mais ensuite et pendant l'éternité le partage sera fait autrement »*. Le catholique Louis Veuillot le dit autrement, en quelques mots : *« Quand on n'est pas propriétaire, il faut croire en Dieu pour respecter la propriété »*.

La bourgeoisie, une fois gagnée sa présence au pouvoir, une fois assurée de le détenir durablement, avec la fin du danger aux frontières début 1794, n'a rien sur le fond contre le rôle spirituel de l'Eglise. Elle est même plutôt échaudée par ce qu'elle a vu des passions populaires, quand elles se retournent contre l'Eglise. La bourgeoisie va donc progressivement chercher à rétablir les fils qu'elle a dû rompre avec l'Eglise. Mais l'Eglise, on va le voir, ne voudra pas se contenter d'un retour mitigé. Elle veut et voudra, inlassablement, jusqu'à aujourd'hui, un retour total, absolu et complet.

Le règne de la bourgeoisie, sa montée et ses valeurs, l'Eglise les rejette d'une manière qui nous semblerait aujourd'hui incroyable : il suffit de relire un certain nombre d'encycliques, ces textes écrits et envoyés par le pape aux évêques puis aux croyants du monde. Celui intitulé en latin *Mirari Vos* en 1832 s'attaque à la liberté de conscience et d'opinion : *« De cette source empoisonnée de l'indifférentisme, découle cette maxime fautive et absurde ou plutôt ce délire : qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience ; erreur des plus contagieuses (...) »*. De même au sujet de la liberté de la presse : *« A cela se rattache la liberté de la presse, liberté la plus funeste, liberté exécrationnelle, pour laquelle on n'aura jamais assez d'horreurs et que certains hommes osent avec tant de bruit et tant d'insistance, demander et étendre partout »*.

En 1865, l'encyclique *Quanta Cura* fait l'inventaire des *« principales erreurs de notre bien triste époque, comme idées fausses et opinions trompeuses et perverses »*. Ainsi l'idée que *« la volonté du peuple constitue la loi suprême dégagée de tout droit divin »*. De même, la *« liberté de manifester hautement et publiquement les opinions »* est présentée comme une *« liberté de perdition »* ; *« le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et*

publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jette plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent le fléau de l'indifférentisme ».

L'Eglise considère qu'il est fou de considérer, comme le fait la république bourgeoise, que la morale et la raison puissent guider la société. Pour elle, seule la religion est en état de le faire. Il est encore plus fou de considérer que le pouvoir doit appartenir au peuple, qui plus est un peuple sans religion. L'encyclique de 1865 dénonce « *le principe impie et absurde du naturalisme* » qui voudrait que « *la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la Religion* ». Elle proclame que « *la puissance du salut de l'église catholique doit s'exercer librement, non moins à l'égard des individus que des nations, des peuples et de leurs chefs* » ; en clair, non seulement le commun des mortels doit être soumis à la loi de Dieu, qu'incarne l'Eglise, mais aussi les chefs d'Etat et les nations elles-mêmes. Et l'encyclique réaffirme la nécessité « *que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat* ».

C'est un long bras de fer qui se tiendra tout au long du 19^{ème} siècle. L'Eglise est évidemment contre l'idée de République, et favorable à la Monarchie. Elle va profiter de deux périodes pour se refaire une santé : la Restauration de 1815 à 1830, qui voit le retour en France du roi, Louis XVIII puis Charles X ; le Second Empire, de 1852 à 1870, avec Napoléon III.

Sous la Restauration, le catholicisme est déclaré religion de l'Etat. Un délit d'ordre religieux est rétabli, le « *sacrilège* » (1825). Le divorce est interdit (et sera seulement rétabli en 1884). Les deux premières mesures tomberont avec la révolution de 1830. Sous le Second Empire, la liberté d'expression face à la religion majoritaire est limitée, l'école est mise en partie sous sa tutelle.

Mais toujours, l'Eglise ne cesse de demander un retour complet. Sa presse ne cesse d'attaquer les « *prétentions de la raison et de la science* » proclame son opposition aux « *droits de l'homme* » définis en 1789. L'Eglise ne lâche rien. Elle n'a de cesse de combattre en particulier sur le terrain de l'école, en menant campagne contre ce qu'elle appelle le monopole de l'enseignement, et pour une liberté, c'est-à-dire pour la liberté pour l'école privée catholique de pouvoir exercer son enseignement. Elle a obtenu une victoire dans le primaire avec la loi Guizot en 1833, une autre dans le secondaire avec la loi Falloux en 1850, elle en obtiendra une dernière dans le supérieur avec la loi Laboulaye en 1875.

L'Eglise semblait ainsi pouvoir regagner ses positions, à force de persévérance, avec le temps. Mais en 1871, le Second Empire s'effondre. L'Eglise tente d'abord de faire en sorte que ce soit une monarchie qui lui succède. Mais elle échoue. La République est proclamée. Une nouvelle période de bras de fer tendu va commencer.

De 1879 à 1905, pendant 25 ans, une série de lois laïques va revenir sur les conquêtes de l'Eglise dans la société et le pays. Une partie des républicains se bat pour déconfessionnaliser la vie publique. Le délit d'outrage à la vie religieuse disparaît. De même, les prières récitées au début des sessions du Parlement. D'autres mesures sont prises : les cimetières ne relèvent plus du clergé, les hôpitaux non plus, les facultés de théologie catholique dans l'Université sont supprimées, les symboles religieux retirés des lieux publics, les séminaristes et les religieux

astreints au service militaire... On réalise ainsi la place que pouvait occuper l'Eglise partout et en toute occasion dans la vie quotidienne.

Surtout, on considère que l'école doit être le lieu de diffusion de l'esprit républicain. La loi du 28 mars 1882 rend l'enseignement primaire obligatoire et laïque de six à douze ans, en vue de contrer l'influence des congrégations catholiques qui en avaient le quasi monopole dans bon nombre de régions. La religion n'est plus enseignée dans les locaux scolaires. Par contre, un jour de congé est prévu pour que les parents puissent envoyer leurs enfants au catéchisme. La loi du 30 octobre 1886 laïcise le personnel enseignant.

Dans le primaire, l'école laïque scolarise donc pour la première fois une génération entière de jeunes. En 1901, une nouvelle loi combat les congrégations religieuses, qui se consacrent à l'enseignement. Les écoles qui avaient été fermées lors de la suppression des congrégations, avaient été rouvertes avec des religieux et des religieuses ayant pris un habit laïc. Cela amène leur expulsion et la fermeture de milliers d'écoles catholiques, par Emile Combes, Président du Conseil, parfois menées avec les forces de l'ordre.

En 1904, le climat entre la république française et le pape se dégrade. Une visite officielle du président Loubet au roi d'Italie, ayant lieu à Rome, est considérée comme une agression par Pie IX, qui n'a jamais accepté que les Etats pontificaux, dont Rome faisait partie, soient enlevés à l'Eglise. L'Eglise redouble d'agressivité.

C'est à ce moment que la France va abandonner alors le Concordat de 1801, officiellement toujours en vigueur, et va faire voter la fameuse loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de Décembre 1905. La principale décision est que l'Etat arrête de subventionner l'Eglise catholique. Mais la séparation, une fois encore, est relative. En effet, l'Eglise conserve l'usage des édifices religieux : leur entretien est à la charge des communes, donc des croyants de toutes religions comme des athées.

L'article 1 de la loi dit ceci : « *Titre 1, principes : 1- La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* » Article 2 : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées du budget de l'Etat, des départements et des communes, toutes les dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrits aux dits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. (...)* »

La loi prévoyait de faire un inventaire des biens de l'Eglise, qui devaient ensuite être remis à des « *associations cultuelles* ». L'Eglise va mobiliser ses troupes pour s'y opposer. Il y aura des morts. L'Etat recourt à l'armée, mais dans l'armée, un certain nombre d'officiers refuse d'agir, obéissant à l'Eglise. Le ministre Clémenceau renonce.

Et à nouveau, l'Eglise n'aura de cesse de revenir sur ce qu'elle a perdu. La guerre de 1914-18 est déjà un moment de réconciliation, au nom de l'unité nationale. Quand la France récupère en 1919 les territoires annexés par l'Allemagne depuis 1870 d'Alsace et de Lorraine, ils sont encore sous le régime du concordat de Napoléon en 1801. Eh bien, ils y restent. Jusqu'à

aujourd'hui, environ 2000 agents du culte, curés, rabbins, pasteurs, sont rémunérés par l'Etat français. Et les écoles publiques doivent assurer l'éducation religieuse des élèves, si les parents le souhaitent. Les crucifix sont présents dans les lieux publics.

Seconde Guerre : c'est cette fois Pétain qui va aider largement l'Eglise : les écoles privées peuvent bénéficier d'un financement public, les « *devoirs envers Dieu* » sont introduits dans les programmes du primaire. Une fois la République restaurée, en 1951, la loi Barangé remet en selle une aide à l'école privée, essentiellement catholique. Sous De Gaulle, en 1959, la loi Debré offre aux écoles privées la possibilité de « *contrat d'association* » : l'Etat prend alors en charge toutes les dépenses de l'établissement, y compris les salaires des enseignants.

Fin 1993, le gouvernement Balladur, sous la présidence de cohabitation de Mitterrand, décide d'annuler la loi Falloux de 1904, qui limitait à 10% maximum les subventions que l'Etat pouvait payer à l'école privée. Balladur fait ainsi passer ce pourcentage à 50%. (*est-ce passé ??*)

... *ET DANS LES AUTRES PAYS*

Dans chaque pays, les rapports de proximité et de séparation entre le clergé dominant et l'Etat sont variables, selon l'histoire du pays, tout comme en France, il l'ont été selon les périodes.

Aux Etats-Unis d'Amérique, où affluaient des colons très religieux et de religions multiples, souvent persécutées, la première constitution a institué au premier amendement la séparation des Eglises et de l'Etat pour éviter que la prépondérance de l'une entraîne le pays vers des guerres intestines. Mais cette séparation ne signifie pas que l'Etat veuille restreindre le poids de la religion. Les colons britanniques ou européens avaient fui leur pays pour trouver une liberté religieuse. Les rédacteurs de la Constitution veulent donc préserver cette liberté de tout empiètement du jeune Etat. Chaque billet de banque proclame « *Nous faisons confiance en Dieu* » : « *In God we trust* ».

En Suède, dont on nous rabâche combien c'est un pays très « *avancé* », l'Eglise protestante luthérienne n'a été séparée de l'Etat qu'en 2000. En Norvège, le même luthérianisme est toujours religion d'Etat, comme au Danemark. C'est donc l'église qui y tient l'état civil, mais il est vrai que cela ne les a pas empêchés d'autoriser les mariages entre personnes de même sexe. En Angleterre, non seulement l'anglicanisme est religion d'Etat, mais la reine en est le chef officiel.

Dans le sud de l'Europe, le catholicisme est religion officielle à Malte ; en Grèce, le christianisme orthodoxe est reconnu comme « *religion dominante* », et la constitution est promulguée « *au nom de la Sainte, consubstantielle et invisible Trinité* ». Ce n'est qu'en 2000 que la mention de la religion a été retirée des documents d'identité.

L'Eglise est officiellement séparée de l'Etat en Irlande, mais le poids de l'Eglise et de la hiérarchie catholique est très important. La laïcité est inscrite dans la constitution en Belgique depuis 1993, mais l'Etat reconnaît six religions (catholique, protestante, israélite, anglicane, musulmane et orthodoxe) et il prend en charge les traitements de ceux qui font les cultes et les

frais d'instruction religieuse. En Hollande, la constitution de 1983 a supprimé toute référence à la religion. L'Etat a cessé de prendre en charge les traitements des prêtres et des pasteurs, mais a fait un don tel que les intérêts qu'il rapporte sont supérieurs à ce qu'ils percevaient auparavant.

En Allemagne, la constitution dit ceci : « *Conscient de sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes, le peuple allemand s'est donné la présente loi fondamentale* ». le financement des églises catholiques et protestantes est assuré pour l'essentiel par un impôt spécial pour les cultes. On peut refuser de le payer, mais pour les salariés, c'est l'employeur qui le prend à la source, et on est alors être catalogué comme « *mécréant* » par son patron. En Espagne, le catholicisme a cessé d'être la religion d'Etat qu'il était sous Franco. Mais si la constitution de 1978 dit que « *aucune confession n'aura le caractère de religion d'Etat* », elle dit aussi « *les pouvoirs publics tiendront compte des croyances religieuses de la société espagnole et entretiendront de ce fait des relations de coopération avec l'Eglise catholique et les autres confessions* ». Un impôt culturel existe, qui ne profite qu'à l'Eglise catholique.

Au Portugal, la Révolution des œillets de 1974 a proclamé la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Une loi de 2001 dit que chaque contribuable peut affecter une part de son impôt aux communautés religieuses. Enfin, l'Italie a ceci de particulier que son unité s'est faite au détriment des Etats pontificaux, de l'Eglise. Depuis 1870, les papes se considèrent comme prisonniers au Vatican. Ils seront « *libérés* » par Mussolini qui signe les accords du Latran, et refait du catholicisme la religion d'Etat. L'Eglise reçoit 750 millions de liras à titre de compensations et un milliard de rentes à 5%. Cet accord subsistera à la fin de la guerre, avec la République rétablie en 1948. Le catholicisme a cessé d'être religion d'Etat en 1984, mais existe là encore un impôt culturel : chaque citoyen choisit d'attribuer une fraction de ses impôts soit à l'un des cultes reconnus, soit à l'Etat. C'est bien entendu l'Eglise catholique qui est la grande bénéficiaire.

SARKOZY PARTISAN D'UN RETOUR DU RELIGIEUX DANS LA SPHERE PUBLIQUE

En France, depuis la loi de 1905, il s'est régulièrement trouvé au sein de l'Etat des hommes et des forces qui ont soutenu et obtenu un retour en la faveur de l'Eglise, toujours contrôlé, calculé, limité, mais toujours dans le même sens. Eh bien, nous allons voir maintenant qu'avec Sarkozy, l'on a apparemment un homme d'Etat qui souhaite le rétablissement le plus complet de son emprise.

Dès 2005, alors ministre de l'intérieur et du culte, il posait cette question, lors du centenaire de la loi de 1905 : « (...) *doit-on considérer ce qui a été rédigé, il y a un siècle... (comme) ne devant jamais être changé ? Je ne le crois pas... Il reste notamment une question à régler... : c'est celle du financement des grandes religions de France* ».

A la même époque, en 2005, à Neuilly, devant l'association Bible, Sarkozy développe sa pensée sur l'utilité, le besoin, et pour tout dire le caractère indispensable du religieux : « *Lorsqu'il y a un prêtre ou un pasteur, dans un village ou un quartier, pour s'occuper des jeunes, il y a moins de laisser-aller, de désespérance, et finalement moins de délinquance. Aujourd'hui, nos quartiers sont devenus des déserts spirituels ! (...) Les religions sont un plus pour la République* ».

On pourrait croire, surtout lorsqu'on sait un tout petit peu ce que peut être la vie spirituelle et la vie matérielle plus étoffée de Sarkozy, que ce n'est là qu'un discours de circonstance. Mais devant le pape, lors de son discours de Latran, en décembre 2007, il reprend cet argumentaire, au point d'aller contre l'idée de séparation de l'Eglise et de l'Etat : « *La désaffection progressive des paroisses rurales, le désert spirituel des banlieues, la disparition des patronages, la pénurie de prêtres, n'ont pas rendu les Français plus heureux. C'est une évidence* ». « *Partout où vous agirez, dans les banlieues, dans les institutions, auprès des jeunes, dans le dialogue inter-religieux, dans les universités, je vous soutiendrai. La France a besoin de votre générosité, de votre courage, de votre espérance* ». Et il ajoute « *En donnant en France et dans le monde le témoignage d'une vie donnée aux autres et comblée par l'expérience de Dieu, vous créez de l'espérance et vous faites grandir des sentiments nobles. C'est une chance pour notre pays, et le Président que je suis le considère avec beaucoup d'attention* ».

L'on pourrait penser que Sarkozy souhaite redonner un coup de pouce à une Eglise catholique française en état de faiblesse, mais que par ailleurs, il garde des convictions républicaines et se tient, comme nombre de ses prédécesseurs, sur ses gardes, face à une Eglise, dont on a vu qu'elle ne renonçait jamais. Le discours de Latran nous révèle bien autre chose : « *S'il existe incontestablement une morale humaine indépendante de la morale religieuse, dit Sarkozy, la République a intérêt à ce qu'il existe aussi une réflexion morale inspirée de convictions religieuses. D'abord parce que la morale laïque risque toujours de s'épuiser ou de se changer en fanatisme quand elle n'est pas adossée à une espérance qui comble à l'aspiration de l'infini. Ensuite parce qu'une morale dépourvue de liens avec la transcendance est davantage exposée aux contingences historiques et finalement à la facilité* ».

On a bien entendu : pour Sarkozy, le danger fanatique ne vient pas de la religion, dont on connaît les Croisades, l'Inquisition, les guerres de religion, les conversions coloniales ; non, le danger fanatique, c'est l'absence de religion dans la morale. « *Ce que j'ai le plus à cœur de vous dire, poursuit-il, c'est que dans ce monde paradoxal, obsédé par le confort matériel tout en étant de plus en plus en quête de sens et d'identité, la France a besoin de catholiques convaincus qui ne craignent pas d'affirmer ce qu'ils sont et en quoi ils croient* ».

Et il remet cela dans une interview au journal papal l'Osservatore romano : « *Ca manque les intellectuels chrétiens, ça manque les grandes voix qui portent dans les débats pour faire avancer une société et lui donner du sens et montrer que la vie n'est pas un bien de consommation comme les autres* ». « *Le message du Christ, c'est un message très audacieux puisqu'il annonce un Dieu fait de pardon et une vie après la mort. Je ne pense pas que ce message d'audace extrême et d'espérance totale puisse être porté de façon mitigée. Il nécessite une grande affirmation, une grande confiance et je suis de ceux qui pensent que dans les débats d'aujourd'hui, les grandes voix spirituelles doivent s'exprimer plus fortement* ».

Sarkozy va jusqu'à s'impliquer personnellement : « *Sachez, dit-il, que nous avons au moins une chose en commun : c'est la vocation. On n'est pas prêtre à moitié, on l'est dans toutes les dimensions de sa vie. Croyez bien qu'on n'est pas non plus Président de la république à moitié. Je comprends que vous vous soyez sentis appelés par une force irrésistible qui venait de l'intérieur, parce que moi-même je ne me suis jamais assis pour me demander si j'allais faire ce que j'ai fait, je l'ai fait. Je comprends les sacrifices que vous faites pour répondre à votre vocation parce que moi-même je sais ceux que j'ai faits pour réaliser la mienne* ».

Evidemment, de telles paroles dans la bouche d'un président de la République, cela va choquer, à gauche ou à l'extrême gauche, et jusqu'à droite. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est plus respectée, mais alors là, plus du tout. Sarkozy montre ce qu'il souhaite, il fait plus que le dire, il agit en usant de son autorité de Président élu pour tenir de telles paroles.

Sarkozy a un avantage, à nos yeux : il dit ce qu'il pense. Il inverse donc la hiérarchie entre les valeurs que peut transmettre le curé et celles des enseignants, telle que la voyaient, nous l'avons dit tout à l'heure, les Républicains bourgeois du 19^{ème} siècle : *« Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ».*

Sarkozy va profiter de son voyage à Ryad, où devant le roi Abdallah, un wahabbite, il dit sa conviction que le religieux est seul capable de donner un sens à la vie : *« Les facilités matérielles de plus en plus grandes qui sont celles des pays développés, la frénésie de consommation, l'accumulation de biens, soulignent chaque jour davantage l'aspiration profonde des hommes et des femmes à une dimension qui les dépasse, car moins que jamais elles la comblent ».* Ou encore : *« La vie de l'Homme n'a pas qu'une dimension matérielle. Il ne suffit pas à l'homme de consommer pour être heureux ».*

Et Sarkozy de dire en quoi il voit dans l'ensemble des trois grandes religions révélées un dénominateur commun : *« ces valeurs font dans leur ensemble l'esprit d'Humanité et distinguent l'homme des autres créatures ».* En clair, si l'on n'est pas croyant, on n'est pas encore véritablement humain, pour M. Sarkozy.

Mais ce n'est pas tout. On va voir dans ce qui suit que pour lui, le monde est organisé en grandes civilisations, et que chacune est fondée sur une religion : (toujours dans le discours de Ryad) : *« J'ai le devoir de faire en sorte que chacun, qu'il soit juif, catholique, protestant, musulman, athée, franc-maçon ou rationaliste, se sente heureux de vivre en France, se sente libre, se sente respecté dans ses convictions, dans ses valeurs, dans ses origines. Mais j'ai le devoir aussi de préserver l'héritage d'une longue histoire, d'une culture, et, j'ose le mot, d'une civilisation »* Il précise : *« Je ne connais pas de pays dont l'héritage, dont la culture, dont la civilisation n'aient pas de racines religieuses ».* *« Je ne connais pas de culture, pas de civilisation où la morale, même si elle incorpore bien d'autres influences philosophiques, n'ait pas un tant soit peu une origine religieuse (...) Dans le fond de chaque civilisation il y a quelque chose de religieux, quelque chose qui vient de la religion ».* Et ceci encore : *« Ce sont les religions, malgré tous les forfaits qui ont pu être perpétrés en leur nom, qui nous ont les premières appris les principes de la morale universelle, l'idée universelle de la dignité humaine, la valeur universelle de la liberté et de la responsabilité, de l'honnêteté et de la droiture ».* *« C'est peut-être dans le religieux que ce qu'il y a d'universel dans les civilisations est le plus fort ».*

Le problème, ce n'est pas que le citoyen Sarkozy ait ces idées ; c'est tout à fait son droit, y compris, selon nous, de les exprimer. Le problème c'est qu'il se trouve que toutes ces idées sont très exactement les mêmes que celles que professe l'Eglise catholique. Et cela va jusqu'à la haine

des Lumières. Ainsi, Sarkozy a pu dire à Latran : *« Depuis le Siècle des Lumières, l'Europe a expérimenté tant d'idéologies ! Elle a mis successivement ses espoirs dans l'émancipation des individus, dans la démocratie, dans le progrès technique, dans l'amélioration des conditions économiques et sociales, dans la morale laïque (Entre parenthèses, la laïcité est ici mise à égalité avec toute une série de doctrines et d'idéologies, pour en dire qu'elles ont toutes échoué). Elle s'est fourvoyée gravement dans le communisme et dans le nazisme. Aucune de ces différentes perspectives –que je ne mets évidemment pas sur le même plan- (sauf qu'il est très exactement en train de le faire) n'a été en mesure de combler le besoin profond des hommes et des femmes de trouver un sens à l'existence ».*

C'est presque mot pour mot ce que disait alors Jean-Paul II. Ou ce qu'appelait *« indifférentisme »* les papes du 19^{ème} siècle : *« Le code moral provenant de Dieu est la base intangible de toute législation humaine dans n'importe quel système, en particulier dans le système démocratique. La loi établie par l'homme, par les parlements et par toute instance législative humaine, ne peut être en contradiction avec la loi naturelle, c'est-à-dire, en définitive, avec la loi éternelle de Dieu »* (Jean Paul II en mars 2005). En clair, tout système de loi humaine, y compris la démocratie, ne vaut rien si elle ne se subordonne pas aux lois de Dieu, dont l'Eglise est dépositaire. En 2005, comme aujourd'hui, l'Eglise est donc toujours et encore, sur le fond, contre la démocratie, contre l'idée que des lois puissent être fondées sur la raison humaine. Et Sarkozy en est d'accord, allant jusqu'à vivre sa propre élection comme Président comme une sorte de vocation sacrée... donc acceptable, celle-là.

Sarkozy tient aussi un discours sur le religieux quand il présente ses vœux au corps diplomatique, l'ensemble des ambassadeurs de France présents dans les divers pays du monde. Il y relie l'idée qu'il se fait du religieux, à une conception globale du positionnement de la France dans le monde : *« Deux défis contribueront à structurer la société internationale du XXIème siècle, peut-être plus profondément que les idéologies ne l'ont fait au XXème siècle. Le premier défi est celui du changement climatique (...) Le deuxième défi est celui des conditions du retour du religieux dans la plupart de nos sociétés. C'est une réalité, seuls les sectaires ne le voient pas. C'est une réalité incontournable qui avait, en son temps, été prévue par Malraux. Dans mon discours de Saint Jean-de-Latran, discours auquel j'attache beaucoup de prix, j'ai précisé ma conception d'une laïcité où la place de la religion serait définie en termes plus positifs ».*

Puis il poursuit : *« J'ai d'abord voulu situer, franchement et nettement, et là est la première rupture, la France au sein de la famille occidentale ».* Pour lui, les pays de l'Est de l'Europe, sont les *« derniers arrivés dans la famille »*. Quant au reste du monde, il le qualifie d' *« extérieur de la famille occidentale »*. Si on comprend bien le point de vue de Sarkozy : la France fait partie de la civilisation occidentale. Celle-ci se caractérise et se différencie des autres par ses origines religieuses, qui sont la chrétienté. La France se doit de préserver ses racines, qui sont essentiellement religieuses, et fondamentalement chrétiennes. La France doit donc savoir accueillir les autres croyants, mais cela veut dire qu'elle ne peut les voir qu'avec des origines étrangères en quelque sorte indélébiles, ineffaçables.

Sarkozy souhaite, dit-il, que les rapports entre diverses religions, - entre civilisations donc -, soit pacifique. A propos de la rencontre du pape et du Roi Abdallah, il dit à Ryad : *« En faisant ce geste d'une portée immense, d'une portée symbolique, il signifie au monde, ce geste, qu'aux yeux du Roi, le temps n'est plus pour les religions à se combattre entre elles, mais à*

combattre ensemble contre le recul des valeurs morales et spirituelles, contre le matérialisme, contre les excès de l'individualisme ».

LA LAÏCITE POSITIVE, DE BENOIT XVI A SARKOZY

C'est une constante chez Sarkozy, le retour du religieux est indispensable. Et il part de là pour tenter de faire basculer l'idée laïcité, dont on a vu à quel point elle est devenue vague, floue, mouvante. Mélanchon explique cette démarche : « *De la laïcité indifférence de l'Etat vis-à-vis des religions, il (Sarkozy) passe à la laïcité "neutralité". Puis la neutralité est décrite comme l'égalité de traitement des religions ce qui est déjà tout autre chose que l'indifférence. Puis, de cette égalité de traitement on glisse à l'idée d'une égale valorisation des religions indispensables au bon fonctionnement de la société et à l'épanouissement des personnes (...)* C'est (ce) que Nicolas Sarkozy appelle "la laïcité positive" »

« *C'est ce que j'appelle la laïcité positive* », dit effectivement Sarkozy dans le discours de Latran. « *C'est pourquoi j'appelle de mes vœux l'avènement d'une laïcité positive, c'est-à-dire une laïcité qui, tout en veillant à la liberté de penser, à celle de croire et de ne pas croire, ne considère pas que les religions sont un danger, mais plutôt un atout* ». Et Sarkozy en arrive logiquement à la nécessité, qu'on a déjà entendu dès 2005, de réformer la loi de 1905 : « *Il ne s'agit pas de modifier les grands équilibres de la loi de 1905, rassure-t-il. Les Français ne le souhaitent pas et les religions ne le demandent pas. Il s'agit en revanche de rechercher le dialogue avec les grandes religions de France et d'avoir pour principe de faciliter la vie quotidienne des grands courants spirituels plutôt que de chercher à la leur compliquer* ».

La « *laïcité positive* », même le terme n'est en fait pas de Sarkozy, même s'il le fait croire. Il est prononcé par Benoît XVI en 2005, dans un message du 11 octobre au président du Sénat italien, à l'occasion d'un colloque intitulé « *Laïcité et liberté* » : « *J'encourage une saine laïcité de l'Etat en vertu de laquelle les réalités temporelles sont régies par des normes propres, auxquelles appartiennent aussi ces instances éthiques qui trouvent leur fondement dans l'essence même de l'homme (. . .) Parmi celles-ci le « sens religieux » a certainement une importance primordiale : là s'exprime l'ouverture de l'être humain à la Transcendance (caractère de ce qui est absolument supérieur à notre monde). Un Etat sainement laïc (sic) devra logiquement reconnaître un espace dans sa législation à cette dimension fondamentale de l'esprit humain. Il s'agit en réalité d'une « **laïcité positive** » qui garantisse à tout citoyen le droit de vivre sa foi religieuse avec une liberté authentique **y compris dans le domaine public** (c'est nous qui soulignons) (...) Pour un renouveau culturel et spirituel de l'Italie et du continent européen, poursuit le pape, il faudra travailler afin que la laïcité ne soit pas interprétée comme hostile à la religion, mais, au contraire, comme un engagement à garantir à tous, aux individus **et aux groupes**, dans le respect des exigences du bien commun, la possibilité de vivre et de manifester ses convictions religieuses ».*

Le pape insiste sur la nécessité, pour l'Eglise, de pouvoir apparaître ou réapparaître ouvertement et largement dans le domaine public. Dans une audience du 9 décembre 2006, il argumente que l'homme est un individu social, donc que la religion, puisqu'elle lui est essentielle, doit pouvoir l'être également : « *... Une vision a-religieuse de la vie, de la pensée et de la morale a donné lieu à une conception erronée de la laïcité, un terme qui semble être devenu*

l'emblème (...) de la démocratie moderne (...) La « saine laïcité » (l'autre, celle qui est en cours, est donc malsaine !) implique que l'Etat ne considère pas la religion comme un simple sentiment individuel, qui pourrait être limité au seul domaine privé. Au contraire, la religion, étant également organisée en structures visibles, comme cela a lieu pour l'Eglise, doit être reconnue comme présence communautaire publique (...) » « A la lumière de ces considérations, l'hostilité à toute forme d'importance politique et culturelle accordée à la religion, et à la présence, en particulier, de tout symbole religieux dans les institutions publiques, n'est certainement pas une expression de la laïcité, mais de sa dégénérescence en laïcisme »

On le voit, il n'y a guère de différence entre les discours de l'Eglise officielle et celui de Sarkozy sur les questions que nous avons abordées, sur les positions, sur les arguments et même sur les raisonnements de fond.

On est très loin d'une simple attitude de circonstance ou d'un positionnement électoral. Nous sommes, en ce qui concerne les convictions du chef de l'Etat, dans un domaine qui touche à ses convictions les plus intimes, les plus profondes. Nicolas Sarkozy avait rédigé en 2004 un livre intitulé « *La République, les religions et l'espérance* ». Il y écrit « *Je continuerai à plaider avec force, mais sans prosélytisme, pour l'instauration de nouveaux rapports entre les religions et les pouvoirs publics (...) Je suis convaincu qu'il faut prendre en compte le fait spirituel et l'importance de la question religieuse* ». « *De nos jours, les collectivités publiques financent des milliers d'associations... Pourquoi seules les associations culturelles ne recevraient aucune aide ?* »

Sarkozy Ministre de l'Intérieur et des cultes avait commandé un rapport à ce sujet à M. Machelon. Il lui a été remis le 20 septembre 2006. Il y a tout lieu de penser que ce qu'on va nous présenter comme le fruit du débat sur la laïcité y est déjà écrit. Ce rapport constate d'abord que « *les musulmans et les chrétiens évangéliques rencontrent aujourd'hui de réelles difficultés pour pratiquer leur culte en France* ». Partant de là, le rapport propose d'autoriser les communes, et leurs groupements, à subventionner directement la construction de lieux de culte, cela sans plafond, en modifiant la loi de 1905 et le Code général des collectivités locales. Il propose de prévoir des emplacements pour les lieux de culte dans les documents d'urbanisme. Il envisage également de faciliter l'usage pour les cultes de baux emphytéotiques (de longue durée, qui confère au preneur un droit réel, susceptible d'hypothèque), d'ouvrir la possibilité d'une option d'achat du terrain à la fin du bail, bref de faciliter l'accès des cultes au foncier.

Toute l'ambition de Sarkozy consiste donc à réhabiliter la présence de la religion, et en premier lieu de la religion catholique, tant sur le plan moral que sur le plan matériel. Le soi-disant souci que posent les Chrétiens évangéliques et l'Islam ne sont là que pour noyer le poisson. Au vu de son importance relative en France, c'est bien à l'Eglise catholique, de très loin, que profiteraient des mesures soi-disant égalitaires.

Or, il faut le savoir, d'ores et déjà, l'Eglise catholique est plutôt bien servie par la République française. Bien plus qu'on ne le croirait. L'historien des religions Odon Vallet a fait le calcul en 1996. Et là, on découvre que la France donne en fait plus, proportionnellement, à l'Eglise que l'Allemagne ! l'équivalent de 12% de l'impôt sur le revenu contre 10% en Allemagne. Simplement, au lieu que les choses soient tout à fait claires, en France, on prend des voies détournées et hypocrites.

Les dépenses officielles sont de 190 millions (en 1996, il s'agit alors de francs) de crédits relatifs aux cultes en Alsace-Moselle. L'Etat, explique O. Vallet, y rémunère les prêtres, pasteurs et rabbins dont les traitements sont alignés sur ceux de la fonction publique. *« Mais l'essentiel (consiste en) des crédits publics consacrés aux religions et, en pratique, essentiellement au culte catholique. Tel est le cas de la subvention annuelle d'équilibre et, surtout, des transferts entre régimes sociaux dont bénéficient les caisses mutuelles d'assurance-maladie (Camac) et d'assurance-vieillesse (Camavic) du culte catholique. En raison de l'âge moyen très élevé des religieux, ces sommes, dit-il, dépassent aujourd'hui le milliard et demi de francs.*

« Un autre exemple est celui des crédits pour l'entretien des monuments historiques. En effet, la moitié des 13 730 édifices classés, des 25 210 édifices « inscrits » et des 215 000 objets mobiliers protégés sont des lieux et des objets de culte. On peut donc raisonnablement estimer à 780 millions, sur un total de 1,56 milliard, les subventions dont bénéficient chaque année églises et chapelles protégées.

Des montants beaucoup plus importants concernent l'aide de l'Etat à l'enseignement privé sous contrat, dont la quasi-totalité des établissements sont catholiques. A la rémunération des enseignants (près de 31 milliards en 1996), s'ajoutent les frais de fonctionnement des établissements (4,5 milliards), les subventions à l'enseignement agricole privé (2,16 milliards), et à l'enseignement supérieur privé (97 millions). (...) Au total, celui-ci (L'Etat) aura versé, en 1996, plus de 40 milliards à des organismes catholiques ou à des activités menées sous leur direction. Ce montant équivaut à peu près à 12% de l'impôt sur le revenu, soit un pourcentage supérieur à celui de l'Allemagne, où l'impôt ecclésiastique, officiellement reconnu, représente de 8 à 10% de ce prélèvement obligatoire.

Et Odon Vallet de commenter : *« Après un siècle de laïcité et de financement des Eglises par les dons des fidèles, la France est revenue à l'antique dîme d'origine proche-orientale (analogue à la zakat, l'aumône obligatoire des musulmans), qui avait été supprimée par la Révolution ».*

Comment a évolué cette situation depuis ? Toujours dans le même sens. En 2007, l'enseignement privé scolarisait 2 167 000 élèves en France. La Ligue de L'Enseignement donne des chiffres pour 2009 (<http://www.eglise-et-ecole.com/enseignement-prive-l'exception-francaise/>) : *« Les écoles, collèges et lycées sous contrat perçoivent de l'Etat 7,727 milliards d'euros (pour comparaison 50,69 milliards en francs) ».* Et elle précise : *« L'enseignement privé coûte plus cher soit 18,4% des crédits de l'Etat pour 17% des effectifs ».* Cela met la France en situation d'exception, même par rapport à des pays comme la Pologne, l'Italie ou le Portugal, car dans la plupart des autres pays, on applique comme principe : *« école publique avec des fonds publics, école privée avec des fonds privés ».*

L'EGLISE ET L'ETAT ONT BESOIN L'UN DE L'AUTRE

L'attitude de Sarkozy peut être vue comme un problème personnel au personnage. C'est sans doute en partie vrai. Mais ce n'est pas un hasard si ce personnage se retrouve à la tête de l'Etat et s'il peut se permettre de tels discours et de telles attitudes. Un problème se pose dans la gouvernance des populations. La bourgeoisie a dû donner un coup de pied au derrière de l'Eglise pour affirmer son pouvoir, ses valeurs. Mais en même temps, elle n'a jamais voulu se passer de l'influence que l'Eglise peut avoir sur elles. Car la vision religieuse s'accompagne d'une

acceptation, d'une passivité, d'une dose de fatalisme. Sans être aussi cynique que Napoléon, l'Eglise, ou la religion, ou la foi en un dieu, peut apporter effectivement un ersatz d'espoir aux plus démunis.

Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, la bourgeoisie se sentait assez forte et sûre d'elle pour estimer qu'elle pouvait apporter un espoir suffisant, par les progrès techniques qu'apportait une science démultipliée par le développement du capitalisme, par la diffusion des progrès sociaux qu'elle acceptait de concéder, poussée en cela par un mouvement ouvrier puissant, et dans un contexte d'expansion qui semblait ne pas avoir de limite.

Mais depuis les années 1970, le capitalisme est en crise quasi permanente à l'échelle mondiale. La vision qu'il peut proposer pour l'avenir a changé. En France, après un épisode illusoire de faux espoir avec une arrivée tardive de la gauche aux gouvernements entre 1981 et 1994, l'Etat ne se sent plus aussi fort, plus aussi puissant, plus aussi capable de la même autorité et de la conviction que pouvaient avoir des Radicaux comme Emile Combes, qui pensait pouvoir se passer de l'Eglise, quand il a fait exclure des milliers de religieux des congrégations, au début du 20^{ème} siècle.

En 2003, sous la présidence de Jacques Chirac, une commission avait déjà travaillé sur la laïcité en France, en vue de réfléchir à la question du port du voile à l'école. Au moins, cette commission Stati a-t-elle mentionné à l'époque : « *comparés aux Eglises, les courants se rattachant à la libre pensée, à la philosophie rationaliste ne disposent pas d'un égal accès aux émission de télévision du service public, contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays européens* ». Et elle recommandait, sur ce point, de « *donner aux courants libres-penseurs et aux humanistes rationalistes un accès équitable aux émission de télévision de service public* ». Mais aujourd'hui, on ne mentionne pratiquement plus l'existence des courants non religieux ou non croyants.

Pourtant, l'Eglise, en France et plus généralement en Europe, a vu son influence nettement refluer au cours des dernières décennies. Les dons des fidèles, qui pouvaient lui permettre de vivre il y a cent ans, se sont largement réduits. Mais au lieu que l'Eglise réduise sa voilure, l'Etat se propose de lui servir une béquille et de l'aider à se survivre, mieux, à lui redonner un nouveau souffle, comme le disent les propos de Sarkozy, qui sait bien qu'il ne suffira pas seulement d'argent, et qu'il faudrait une autre visibilité, une nouvelle considération.

Beaucoup disent, avec un brin de chauvinisme, qu'il y a une particularité française concernant la laïcité, que c'est une exception française. La seule particularité de la France est plutôt d'avoir eu un itinéraire différent. Il a fallu à cet Etat commencer par une coupure forte avec l'Eglise. Après quoi celle-ci n'a eu de cesse de s'atténuer. Dans les autres pays, le chemin est presque inverse. Au point que désormais, sur le fond, les situations de fait ont tendance à se rapprocher, malgré les mots et les étiquettes différentes.

Les représentants des cultes « officiels » pour les religions, catholique, protestant, orthodoxe, juif, musulman et bouddhiste, ont publié en commun fin mars 2011 un texte où ils demandent l'annulation du débat sur la laïcité. On peut s'en étonner à la lumière de tout ce que nous venons de dire. C'est que chacun a ses craintes et ses calculs. Les cultes officiels disent s'accommoder très bien de la loi de 1905, et qu'ils ne souhaitent pas que l'on y touche. Car ils

savent tous que la loi est déjà contournée, au moyen de négociations régulières entre eux et l'Etat, et ils préféreraient que les choses continuent ainsi, discrètement. Ils n'ont pas confiance dans l'autorité de l'Etat, ils s'en méfient quand ils le voient malmené sur le plan électoral, par la faiblesse des résultats du parti au pouvoir, par la faiblesse aussi de la participation, donc à la croyance en son fonctionnement.

Les hiérarchies des différentes églises ou religions ont un comportement commun qu'ils partagent avec les hommes d'Etat : ils craignent un mouvement incontrôlé au sein de la population. Ils savent ce qui s'est passé sous la Commune insurrectionnelle, ou dans les années qui ont amené la loi de 1905. Des fractions importantes de la population pourraient se mobiliser contre le poids de l'Eglise, si on lui ouvrait les bras trop ouvertement. En tout cas, les représentants des religions le craignent. Ils craignent que le grand public à quel point l'on est loin aujourd'hui, dans les écoles, de la situation de 1905. D'où cette attitude très modératrice, en public. Mais l'on voit aussi qu'ils savent se montrer solidaires, quand ils craignent une réaction de ceux qui ne souhaitent pas voir leur pouvoir étendu.

Lorsque nous avons étudié l'histoire des religions, de leur naissance à nos jours, à travers le monde (voir « *La naissance des dieux et des Etats* » ; *Une histoire de l'humanité, des religions et de l'Etat, volume I*), nous avons constaté que, lorsqu'ils se sont mis en place après le communisme primitif que connaissait auparavant l'humanité, les Etats ont toujours eu besoin d'une religion nouvelle, que nous caractérisions en détail en comparaison des religions antérieures. Et nous disions notamment ceci :

« f) Il s'instaure, autour de la religion, un appareil, une église, des prêtres réguliers. Des bâtiments leur sont attribués. Cet appareil perd les caractères démocratiques qui existaient dans la religion au stade précédent l'Etat... Chef de l'église et roi sont très proches, parfois même au départ confondus.

« h) Plus l'Etat va en se renforçant, plus ces traits seront marqués. Ce n'est qu'une fois l'Etat sûr de lui, institué depuis assez de temps et ayant confirmé son autorité, qu'il pourra prendre un certain nombre de libertés vis-à-vis de la religion, et par exemple, alléger certains rites, et décider par exemple l'interdiction des sacrifices, ou s'orienter vers un début de séparation entre l'église et l'état. »

Pour conclure, on peut ajouter que l'actuelle tendance à un rapprochement voulu à nouveau par l'Etat est un signe : celui de son affaiblissement moral. Les communistes que nous sommes ne vont pas batailler pour un maintien coûte que coûte d'une loi comme celle de 1905. Et son maintien ne nous satisferait pas plus. Nous l'avons vu amplement, les lois sont détournées, leur sens change avec le temps, etc. Notre souci, il est dans l'emprise que peuvent avoir aussi bien l'Etat laïc que les Eglises pour, ensemble ou séparément, vouloir notre acceptation et notre soumission à l'ordre social, que ce soit au nom des lois de l'économie ou celles de Dieu.

Le 3 avril 2011